

Rencontre avec le cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Le 20 septembre 2017, une délégation de l'ANDès (Dr Carole Chapin, vice-présidente ; Dr Clément Courvoisier, président ; Dr Philippe Gauron, administrateur ; Dr Martine Marsat, administratrice ; Dr Augustin Parret-Fréaud, secrétaire général) a rencontré le conseiller recherche auprès de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Dr Jean-Philippe Bourgoïn.

Le ministère de l'ESRI et l'ensemble du Gouvernement sont persuadés de la nécessité de promouvoir le doctorat.

En lien avec la ministre et les services du MESRI, Jean-Philippe Bourgoïn suit en particulier les sujets d'intérêts suivants qui ont été abordés :

- inscription d'une fiche Doctorat au RNCP ;
- rapport demandé par l'article 79 de la loi de 2013 ;
- lisibilité et utilisation du titre de docteur ;
- projet d'annuaire des docteurs.

Le ministère reviendra prochainement vers l'ANDès à propos de l'inscription d'une fiche Doctorat au RNCP. Par ailleurs, l'ANDès sera à nouveau reçue par le ministère début 2018 pour un suivi global.

Attractivité des carrières de l'ESR

Jean-Philippe Bourgoïn considère que l'État a fait son travail avec l'**arrêté du 25 mai 2016 sur le doctorat** et que c'est désormais au secteur académique de faire diffuser ces pratiques au-delà de ce qui est prévu dans l'arrêté.

À propos de l'objectif de la STRANES de 20 000 docteurs diplômés par an, Jean-Philippe Bourgoïn doute de la pertinence de l'approche et souhaite éviter la logique de chiffres, notamment en regard de la qualité du doctorat.

Qualité du doctorat

Jean-Philippe Bourgoïn considère qu'il n'y a pas homogénéité de la qualité du doctorat en France. Il note l'absence de dispositif permettant l'arrêt d'un doctorat en cours.

L'ANDès souhaite que soit mise en place la transparence prévue pour le dispositif de recrutement, dès le doctorat. Elle mentionne son souhait de réformer la HDR¹ et de s'appuyer sur la HRS4R². Elle fait part de l'organisation du Workshop Encadrement Doctoral qui a réuni différents acteurs du doctorat, tant du secteur public que privé et a donné lieu à la publication d'un livre blanc de propositions³. L'ANDès s'interroge sur les moyens qui seront donnés aux écoles doctorales pour faire face à l'extension de leurs attributions et responsabilités suite à la réforme du doctorat de 2016.

Jean-Philippe Bourgoïn estime qu'une stratégie de recrutement n'est pas suffisante. Il insiste sur la nécessité de développer une culture collective de l'encadrement au sein des écoles doctorales et observe en cela une progression positive ; il insiste sur le fait que tout ne peut pas être qu'une question de moyens. Il constate que les pré-requis à l'obtention de financements européens apportent une aide notable à la prise en compte de la HRS4R. De plus, il indique que les grandes universités mondiales ont pour caractéristique leur

1 http://andes.asso.free.fr/download/ANDes_contribution_ESR_longue.pdf

2 <https://euraxess.ec.europa.eu/jobs/hrs4r>

3 http://andes.asso.free.fr/download/WED_2016_-_Recueil_des_propositions.pdf

professionnalisme dans la gestion des personnels de recherche et le recrutement des docteurs. Il insiste sur son doute concernant une approche normative globale et envisage une approche plus concrète d'expérimentation sur des établissements pilotes. Il exprime clairement que donner des moyens aux écoles doctorales pour ces expérimentations n'est pas l'option retenue actuellement. Il mentionne le rôle de plusieurs programmes du PIA (EUR, Labex) qui pourraient directement ou indirectement accroître la qualité de la formation doctorale.

Reconnaissance du doctorat : inscription au RNCP

Jean-Philippe Bourgoïn souhaite des actions concrètes pour augmenter le taux de titulaires du doctorat dans les entreprises (aujourd'hui entre 1,5 et 2 fois moins que dans la fonction publique). Il évoque un grand nombre de retours de patrons de PME sur la nécessité de développer les « softs skills » des docteurs. L'ANDès fait part d'une proposition concrète pour améliorer la connaissance du doctorat, notamment à destination des TPE et PME. Elle indique une action qui peut être réalisée rapidement : l'inscription d'une fiche Doctorat au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). L'ANDès est, avec la Confédération des Jeunes Chercheurs, à l'initiative de ce projet et rappelle sa méthode pour constituer une fiche RNCP⁴ ainsi que les étapes de la concertation.

Jean-Philippe Bourgoïn souhaite comprendre l'origine du blocage en fin de la précédente mandature en faisant le point avec les trois directions générales du MESRI. Il est sensible aux arguments exposés par l'ANDès en faveur d'une fiche unique valable pour l'ensemble des titulaires du doctorat ; des ajouts à cette base pourraient être effectués localement. Une réunion dédiée pourra être programmée pour développer le sujet.

Attractivité des corps de la Fonction Publique et de la Haute Fonction Publique pour les titulaires du doctorat

L'ANDès s'enquiert du rapport demandé par l'article 79 de la loi de 2013. Si une commission se réunissait pour rédiger ce rapport, l'ANDès se propose d'y apporter son expertise.

Jean-Philippe Bourgoïn rappelle qu'effectivement, l'OPECST a tancé le gouvernement précédent sur le sujet⁵ : il doit faire un point avec ses services à ce sujet. La question de savoir comment ouvrir spécifiquement la Haute Fonction Publique n'est pas simple ; la mise en place de quotas ne semble pas une solution retenue par le ministère.

Visibilité du titre de docteur

L'ANDès aborde le sujet de l'utilisation du titre de docteur, dans un souci de lisibilité du diplôme de docteur au sens de l'article L612-7 du Code de l'Éducation et d'identification de ses titulaires. Certains noms de formations, par exemple les Doctorate in Business Administration (DBA), peuvent induire une confusion. L'ANDès précise qu'elle ne se positionne en rien sur le contenu desdites formations mais demande une clarification du ministère en faveur de la lisibilité du titre de docteur.

Jean-Philippe Bourgoïn estime que la question est complexe par sa dimension européenne, du fait des accréditations au delà des frontières : une formation sur le sol français peut être en effet accréditée en Europe. Il va investiguer sur les contraintes relatives à ce sujet.

À propos de la visibilité des docteurs et du développement en réseau, l'ANDès demande un point d'avancement sur le projet d'annuaire des docteurs suite à la mission de J. Kalfon⁶.

4 fiche sur les compétences des docteurs, ANDès-CJC,

<http://andes.asso.free.fr/download/FicheTechnique-ANDesCJC-CompetencesDocteurs.pdf>

5 « L'OPECST exige que les mesures de la loi du 22 juillet 2013 sur l'emploi des docteurs dans la fonction publique soient enfin respectées et attend du Gouvernement le rapport prévu à l'article 79. » dans <https://www.senat.fr/rap/r16-451-1/r16-451-11.pdf>

6 https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Actus/01/1/Rapport_de_Jerome_Kalfon_-_30.03_745011.pdf

Crédit Impôt Recherche

L'ANDès demande si un dispositif d'évaluation du Crédit Impôt Recherche (CIR) est prévu afin d'identifier les dispositifs qui fonctionnent bien et ce qui peut évoluer.

Jean-Philippe Bourgoïn indique qu'un « appel d'air » est nécessaire dans les entreprises en faveur des docteurs et que le développement de la R&D des entreprises est nécessaire. Il trouve le dispositif du CIR pertinent et souligne l'avantage compétitif pour les entreprises ainsi qu'un grand développement de l'emploi scientifique en France par rapport à ses voisins européens. Il est cependant difficile de distinguer à quels profils bénéficient les emplois créés.

Jean-Philippe Bourgoïn indique que des études ont déjà été menées et que le MESRI dispose des chiffres des dépenses, mais pas de l'ensemble du détail.

Jean-Philippe Bourgoïn souhaite une pérennisation et une « sanctuarisation » du dispositif mais ne précise pas l'enveloppe budgétaire dédiée. En particulier, il indique qu'il n'est pas envisagé de rediriger une part du CIR vers la recherche publique. Il envisage cependant la possibilité d'adapter le CIR pour le rendre plus utile aux PME.

À propos de l'ANDès

L'ANDès est l'association nationale des docteurs. Fondée en 1970 et reconnue d'utilité publique depuis 1975, elle rassemble les docteurs de toutes disciplines, quel que soit leur âge, leur statut professionnel, qu'ils résident en France ou à l'étranger.

L'ANDès a trois missions principales :

- promouvoir le doctorat : mettre en avant la valeur ajoutée que représente l'expérience professionnelle du doctorat pour révéler les compétences des docteurs ;
- mettre les talents des docteurs au service de la société : contribuer au décloisonnement des sphères professionnelles en positionnant les docteurs comme « passeurs de frontières », tirer parti de l'expertise et des savoirs-faire des docteurs pour relever les défis du monde de demain ;
- créer et mettre en synergie les réseaux de docteurs : augmenter la visibilité collective des docteurs, permettre à chacun de développer son réseau professionnel, favoriser les interactions entre créateurs de réseaux.